

ORGANISATION HOTLINE GERIATRIQUE COVID NIEVRE

Pour tout renseignement gériatrique, contacter la HOTLINE : 03.58.12.61.41.

1. OBJECTIFS :

Assurer un contact régulier avec les EMS GHT et Hors GHT :

- Identifier leurs difficultés,
- Assurer une veille documentaire,
- Diffuser les préconisations,
- Faire connaître les filières gériatriques du GHT,
- Proposer l'intervention de l'Equipe Mobile Gériatrique de Territoire,
- Proposer une hospitalisation en Médecine Gériatrique en cas de problème aigu pour les patients COVID négatif, ne nécessitant pas le recours au SAU.

Assurer un lien avec les professionnels de ville, pour faciliter les entrées directes, en particulier dans le service de Médecine Gériatrique.

2. MOYENS :

Ils sont apportés conjointement par les équipes gériatriques du GHT de la Nièvre, le réseau Emeraude 58, les médecins traitants, les médecins coordonnateurs.

3. ORGANISATION DES PRISES EN CHARGE POUR LES EHPAD/USLD du GHT de la Nièvre :

Suivre les consignes du plan de lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans les EMS hébergeant des personnes à risque de forme grave de COVID-19, du Ministère des Solidarités et de la Santé du 23/09/2020 :

Dès réception de l'alerte, dépistage de l'ensemble des professionnels et des résidents, avec une périodicité régulière. 7 jours plus tard, dépistage de tous les résidents et professionnels négatifs au titre du premier dépistage.

S'agissant des résidents :

- En attendant les résultats du test, isoler immédiatement la personne avec symptômes dans sa chambre.
- Si PCR+, transférer le résident dans le service COVID dédié préalablement défini sur chaque site (CH Decize, Centre Saint Pierre, Centre Luzy, CH Cosne, CHHD, Centre Lormes, CH Château Chinon, CHAN secteur gériatrique). Prendre contact avec le référent hygiène du site.
- Possibilité de se référer au document Unité COVID progressive ([annexes 1, 2 et 3](#)).

Une **réflexion éthique** est souhaitable entre le médecin coordonnateur, le médecin traitant et un membre de l'équipe soignante en amont de l'épidémie. Une fiche éthique COVID vous est proposée ([annexe 4](#)).

Pour tout transfert en Réanimation, passer par la Régulation du Centre 15.

S'agissant des professionnels :

- En cas de résultat positif : voir la procédure mise en place au sein de chaque établissement.

4. ORGANISATION DES PRISES EN CHARGE POUR LES EHPAD/USLD hors GHT de La Nièvre + 3 LIMITROPHES CHER

ACHUN (58110) EHPAD Les Blés d'Or ; CERCY LA TOUR (58340) EHPAD Château Morlon ; CORBIGNY (58800) EHPAD Œuvres Hospitalières ; COSNE SUR LOIRE (58200) EHPAD Résidence Rive de Loire ; DONZY (58220) EHPAD Les Jardins des Laignes ; DORNES (58390) EHPAD Les Logis du Nivernais ; ENTRAINS SUR NOHAIN (58410) EHPAD Du Haut Nohain ; FOURCHAMBAULT (58600) EHPAD La Maison des Verdiaux ; GUERIGNY (58130) EHPAD Les Forges Royales ; IMPHY (58160) EHPAD Pierre Bérégovoy ; LA CHARITE S/ LOIRE (58400) EHPAD Les Opalines ; LA CHARITE S/ LOIRE (58400) EHPAD Le Cosac ; LA GUERCHE S/ L'AUBOIS (18150) EHPAD Revenaz ; MAGNY-COURS (58470) EHPAD Les Feuillantines ; MILLAY (58170) EHPAD Bernard de Laplanche ; MOULINS-ENGILBERT (58290) EHPAD Sud Morvan ; NERONDES (18350) EHPAD La Rocherie ; NEVERS (58000) EHPAD Daniel Benoist ; NEVERS (58000) EHPAD Le Cercle des Aînés ; NEVERS (58000) EHPAD Résidence Arpage Saint Genest ; NEVERS (58000) EHPAD Marion de Givry ; PRECY (18140) EHPAD Le Blaudy ; PREMERY (58700) EHPAD Les Colchiques ; SAINT BENIN D'AZY (58270) EHPAD St Benin ; SAINT-SAULGE (58330) EHPAD Le Clos ; SAINT AMAND EN PUISAYE (58130) EHPAD Les Ocrières ; VARENNES-LES-NARCY (58400) EHPAD Le Champ de la Dame ; VARENNES-VAUZELLES (58640) EHPAD Henri Marsaudon ; VARENNES-VAUZELLES (58640) EHPAD Notre-Dame-de-la-Providence ; VARZY (58210) EHPAD Les Petites Promenades

Suivre les consignes du plan de lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans les EMS hébergeant des personnes à risque de forme grave de COVID-19, du Ministère des Solidarités et de la Santé du 23/09/2020 :

Dès réception de l'alerte, dépistage de l'ensemble des professionnels et des résidents, avec une périodicité régulière. 7 jours plus tard, dépistage de tous les résidents et professionnels négatifs au titre du premier dépistage.

S'agissant des résidents :

- En attendant les résultats du test, isoler immédiatement la personne avec symptômes dans sa chambre.
- Si PCR+, transférer le résident dans le service COVID dédié préalablement défini dans l'EHPAD. Prendre contact avec le référent hygiène du site.
- Possibilité de se référer au document Unité COVID progressive ([annexes 1, 2 et 3](#)).

Une **réflexion éthique** est souhaitable entre le médecin coordonnateur, le médecin traitant et un membre de l'équipe soignante en amont de l'épidémie. Une fiche éthique COVID vous est proposée ([annexe 5](#)). L'équipe d'Emeraude 58 reste joignable au : 03. 86. 21. 70. 94.

Pour tout transfert en Réanimation, passer par la Régulation du Centre 15.

Réouverture de la Plateforme COVID d'oxygénothérapie départementale :

Numéro unique : **06.27.79.03.56 de 9h à 19h 7j/7**

Adresse mail : **plateforme.oxygenotherapie@ch-nevers.fr**

Cette plateforme fera le lien entre les EHPAD et les fournisseurs pour l'approvisionnement en oxygène nécessaire, **pendant l'épidémie COVID-19 uniquement.**

5. DECES

Décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire – Article 52 : relatif à la prise en charge du corps d'un patient cas probable ou confirmé COVID-19 ([annexe 6](#)).

Docteur Françoise PERRIER
Chef Pôle Gériatrie GHT Nièvre